# ENGLISH TAILORS FOWLER & LEDURE 93, THE NATIONAL PARTS COLENIATE BRIEGERS - LITYRES ROUVEAUTÉS POUT LA SALOR DÉLÉS ROUTE DELÉS ROUT

A. VANESTE MAGUES DE FIANCAILLE JOYAUX CORBEILLES DE MARIAGI

Les autres Départements et l'Etranger le port en ma. Agonce particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction: Roubaix: 71, Grande-Rue. - Tourcoing, rue Carnot, 5

Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

SONNEMENTS & ANNONCES: A ROUBART, aux dereuts du joernal, Grande-Ras, 71. — A Torgovire, aux dureaux du joernal, ras Carralt, 5. — A Merscans, chem M. Bent Lauscer, ras de la Station. — A Para et à Butunales, duss les agences de publicité. — Le Journal de Roubaix est en veole dans les principans Elesqueses Élabilationes de Paris.

# LE GÉNÉRAL ANDRÉ AU SÉNAT

M. le ministre de la guerre a marché, lundi, d'insuccès en insuccès, à la séance du Sénat, où on discutait son budget. La journée lui a été néfaste. Il a demandé, d'abord, au chapitre relatif à l'état-major de l'armée, le rétablisse-ment d'une augmentation de crédit de 167.457 fr. qui avait été votée par la Chambre, mais d'ont la commission des finances du Sénat proposait la suppression; et sa demande à été repoussée par 191 voix contre 74. Cela vient peut-être avant tout de ce qu'il a rencontré le plus dangereux des contradicteurs dans M. de Freycinet, qui, avec une clarté saississante, a montré le danger des réformes introduites par improvisation dans le mécanisme délicat de notre organisation militaire, et a réclamé pour la commission de la guerre, dont il est le président au Sénat, le soin de les ner en elles mêmes avant qu'on les conpar un vote de crédit.

sacrát par un vote de crédit.

Nous avons souvent protesté contre la mau-vasse habitude qui consiste à résoudre au pied les é les questions les plus graves à propos de la discussion du budget. Jamais l'inconvé-nient n'en avait été plus sensible que dans la discussion de lundi. Il ne s'agissait de rien moins que de dédoubler, ou peu s'en faut, le service de l'état major général en y créant une direction nouvelle dont l'utilité était pour le moins contestable, et qui y aurait apporté une moins contestable, et qui y aurait apporté une complication plutôt qu'une simplification. M. nistre de la guerre reconnaissait qu'il fallait une loi pour créer sa direction : que ne présentait-il donc un projet de loi? Il s'est pas pris la responsabilité directe devant la Chambre, et en a-t-il abandonné l'initiative à grand organisateur d'armées, à ce Carnot temps modernes qui s'appelle M. Ber-

On conviendra que tout cela manquait étrangement de sérieux et devait inspirer peu de confiance au Sénat M. de Freycinet le lui a fait sentir avec cet art de parole qui, en peu de mots, fait entendre beaucoup de choses; et la manière dont M. le général André a répondu aux demandes d'éclaircissements qu'il du a posées a montré que, si le futur état-major reflétait la confusion de sa pensée, il serait ce qu'on appelle communément un gre-nier à conflit. M. le général André a perdu ce premier combat.

Il en a perdu un second à propos d'un autre surélévement de crédit qu'il demandait pour les établissements d'artillerie. Il s'agissait d'une somme de 700.000 fr. rendue nécessaire, soutenait le gouvernement, par suite du rat-tachement à la guerre des batteries de côtes qui relevaient autrefois de la marine. La marine prétend garder pour elle la totalité de ses ateliers et de son personnel, et la guerre se trouve dans l'obligation de construire à son tour d'autres magasins, avec un autre personnel et d'autres bureaux. De plus, une partie du crédit devait permettre de substituer, dans les atchers de construction, la main-d'œuvre civile à la main-d'œuvre militaire. Sur le premer point, M. Waddington, rapporteur du budget de la guerre, a dit que, s'il y avait désaccord entre la guerre et la marine, ce n'était pas au contribuable à en payer les frais ; et, sur le second, M. Antonin Dubost, rapporteur général, a fait remarquer que la réference présentait ses un tel acceptant la réforme ne présentait pas un tel caractère d'urgence qu'on ne pût la remette à des temps budgétaires meilleurs. Le ministre a eu beau faire, il n'a réuni que 60 voix contre près de 200. Il n'a pas eu son crédit, qui n'était pas justifié. Il lui aurait fallu, nour le faire voter, autorité personnelle dont il s'est montré li complètement dépourvu. L'autorité était lundi complètement dépourvu. L'autorité était tout entière du côté de M. de Freycinet et de la commission du budget.

# INFORMATIONS

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL EN RUSSIE Le départ par Dunkerque

Paris, 25 mars. — Suivant une dépêche de Brest à la *Patrie* les autorités maritimes déclarent qu'il est maintenant certain que M. Loubet s'embarquera à Dunkerque.

FÉDÉRATION DES MINEURS DE LA LOURE Saint-Etienne, 25 mars. — M. Beauregard a été nommé secrétaire de la Fédération des mineurs de la Loire, en remplacement de M. Cotte, démission-

LE VOYAGE DE LA REINE D'ANGLETERRE

LES VOIAGE DE LA REINE D'ANGIEFERRE RETARDE Londres, 25 mars. — On annonce que la reine Alexandra, qui devait partir aujourd'hui pour le Da-nomark, a ajourné son voyago, en raison du mau-vais temps et de l'état de la mer. LA TRIPLICE

LA TRIPLICE

Berlin, 25 mars. — Le comte Goluschowski, conseiller d'Autriche-Hongrie, assistera probablement à la conférence qui aura lieu à Merate, sur le lac Come, entre le comte de Bulow et M. Pinetti, ministro des affaires étrangères d'Italie. Au cours de cette conférence, seront discutées les clauses du renouvellement de la Triple-Alliance.

LES TROUBLES UNIVERSITAIRES EN RUSSIE, — 664 ETUDIANTS BANNIS OU EMPRISONNES.

cette conference, seront discutées les clauses du renouvellement de la Triple-Allianco.

LES TROUBLES UNIVERSITAIRES EN RUSSIE. — 604 ETUDIANTS BANNIS OU EMPHISIONNES.

Saint-Petersbourg, 25 mars. — Le Messager du Gouvern ment public le rapport sur les troubles provoqués par les etudiants, il établit que depuis fin 1901, il s'est produit parmi les auditeurs des écoies supérieures, un mouvement dont les promoteurs so sont efforcés d'entraîner les étudiants dans un mouvernemt politique, en déclarant que la forme de gouvernement actuel doit être changée ; ils font également de la propagande parmi les ouvriers ; lors des manifestations, de Moscou, il y a cu 642 arrestations. Par ordre de l'empereur, 95 des principaux compales ont été bannis à l'Réduték, pour cinq ans ; 567 ont été punis d'emprisonnement jusqu'à six mois ; 6 ont été punis d'emprisonnement jusqu'à six mois ; 6 ont été placés sons la surveillance de police pendant une année ; contre 14, les poursuites ent été abandennées. Parmi les condamnés, il y a 55 étudiantes et 34 non-étudiants ; la plupart vont purger leur peine à Archangel.

LE TROUBLEME FILIS DE GUILLAUME II L'empereur Guillaume envoie son troisième fils le

AUX ETATS-UNIS

L'empereur Guillaume envoie son troisième fils, le
prince Adalbert, visiter les Etats-Unis. Ce prince
arrivera à New-York le 28 avril.

## LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE LA DÉMARCHE BOÈRE

Sa véritable portée. — Conséquences de l'intervention hollandaise. —
Pas d'armistice

Londres, 25 mars. — Le War Office ne donne aucune explication au sujet de l'entrevue qui a eu lieu entre lord Kitchener et le président proviseire Schalk-Burger.

Toutefois, il ne fait doute pour personne que cette entrovue est le résultat des notes échangées entre les gouvernements anglais et hollandais, et dont le texte a été envoyé à lord Kitchener pour être communiqué aux chefs boers.

On se souvient que les notes en question ont été publiées le 5 février dernier dans le Libre bleu anglais. Des copies de ce document sont arrivées à Prétoria vers le ler ou le 2 mars, Lord Kitchener les a transmises aux chefs boers et, le 10 mars, M. Schalk-Burger a demandé au général en chef un sauf-conduit, afin de pouvoir conférer avec les autres chefs boers, notamment le président Steijn, qui se trouve dans l'Orange.

Lord Kitchener en a référé télégraphiquement à Londres et a été autorisé, il y a vorsi jours, à dédivrer le sauf-consuit demandé. Dans les centres

se trouve dans l'Orange.
Lord Kitchener en a référé télégraphiquement à Londres et a été autorisé, il y a brois jours, à déliver le sauf-conduit demandé. Dans les centres bicrophiles, on prétend que le sauf-conduit de la députation était la rançon de lord Methuen.
Il est certain, en effet, que le gouvernement boer du Transvaal a connu la grande victoire remportée par Delarey. La nouvelle a dû être portée au président Schalk-Burger par le nord du Transvaal, et en passant par la ligne toujours mal gardée de Préstoria à Piétersburg. Entre le 7 mars et le monent actuel, le pouvoir exécutif du Transvaal a eu grandement le temps d'être renseigné.
Le Duly Mail apprond de très bonne source qu'il n'est nullement question de la conclusion d'un armistice et que les opérations militaires qui ont été préparies contre Delarey, seront sous peu poussées yigoureusement. Les autorités militaires semblent tenir à ce qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet.
D'après le même journal, il est positivement établi que le but précèu de la mission est la rencontre des deux pouvoirs exécutifs du Transvaal et de l'Orange. La question qui devra être discutée dans cette conférence est de savoir s'il convient de faire au gouvernement britannique des propositions de paux. Selon toutes probabilités, les conditions consenties par l'Angleterre seront les mêmes que celles qui furent soumises à Louis Botha aux conférences de Middelburg, en mars 1901. D'autre part, si Dewet et le président Stein se montrent irréconciliables, rien ne sera fait pour discontinuer les hestilités.

\*\*Minimum des conditions boërces\*\*

Déclaration du docteur Leyds Minimum des conditions boëres

Minimum des conditions boeres
Bruxelles, 25 mars. — A la légation du Transvaal
le docteur Leyds déclare que les chofs boers sont évi
demment tout disposés à entamer des négociations
mais il affirme que M. Schalk-Burger n'a aucune autorité pour faire des propositions de paix avant
d'avoir échangé des télégrammes avec les déléguée

en Europe.
D'autre pert, les généraux boers no recommande-ront à lours hommes de déposer les armes qu'aux conditions suivantes: l'indépendance des deux Ré-

publiques sous le protectorat de l'Angleterre, — amnistie complète pour tous les Afrikanders qui se sont joints aux Boers, — retrait de la proclamation de Kitchener ordonnant le banatissement des chefs boers, — reconstruction des formes incondices par les troupes britanniques.

M. Kruger considère que ces conditions sont un minimum et croit être certain que M. Schalk-Burger est du même avis.

## ODIEUSE PROFANATION

ODIEUSE PROFANATION
DANS UN CIMETIÈRE

On écrit de Stenay (Metus):
Une profanation abominable at de se produire au village de Casso, près de Stenay. Dans cette paroises très chrétienne, dimanché, jour des Rameaux, presque tous les hommes faisaient leurs Pâques et l'on portait au cimetière, qui est autour de l'église, au centre du village, les rameaux bénits aur les tombes. Tout se passait avec une piété qui a mis cu rage quelques impies du village et des environs.
Ceux-ci ae sont rués, le soir, de 9 à 10 houres, sur les tombes du cimetière, ont tout dévalisé, jeté dans la rue les couronne cassé, brisé et couché à terre les croix et monuments, débeulonné, descellé 38 tombes, ne laissant que celles qui ont résisté, appryées contre le mur de l'église ou qu'ils ont négligees. Les croix de bois sont cassées.
Le spectuale de ce cimetière est navrant. Tout le village est en émoi, preque toutes les familles dans la constemation et la douleur. Les gendarmes ont passé la journée à Cesse. Qu'ont-ils trouvé ? Je ne sais. Ce scandale produit une émotion profonde dans tout le pays. On est indigué de cet acté de sauvagerie.

Il y a à Cesse un franc-maçoux de marque, qui est

vagerie.

Il y a à Cesse un franc-maçou de marque, qui est
chef du parti radical dans tout le pays; il se défend
de tente complicité et blême cette ignomine. La
colère publique contre les auteurs de ce scandale est
il grande que les ceixes accéssimes crassiment d'accour-

#### LE MANDAT DE SIX. ANS

LE MANDAT DE SIX. ANS

Le Président du Consell dyval. la Commission
Paris, 25 mars. — La commission chargée de l'examon des propositions relatives aux lois électorales, a
entendu aujourd'hui M. Walded-Rousseau. Le président du conseil se trouvait dans une situation embarrasante. Il devait, en effet, comme on l'a annoncé hier, abandenner devant le Sénat la proposition
de M. Pourquery de Boisserin, portant à six ans
le mandat des députés, qu'il avait fait soutenir par
M. Levgues devant la Chambre,
M. Waldeck-Rousseau e'est très bien tirs d'embarras. Ne pouvant, à huit jours d'intervalle, se déclarer hostile à la proposition, it a déclaré qu'il en
diait partisan; mais pour vaners, la difficulté, il a
ajouté qu'une discussion approphiée et étendue bui
paraissait nécessire et que, per conséquent, vu
l'imminence de la séparation des Ohambres, le temps
matériel ne restait plus pour que le débat put avoir
l'amplear qu'il comporte et pour que la réforme ait
l'autorité qu'elle mérite. Il a dene déclaré accepter
la disjonction de l'article relatif à la prolongation
du mandat de aix ans.
La commission a ensuite délibre. Elle a confirmé son vote antérieur, tendant qu'el de mander
de six ans. Elle a, dans le projet un fec circonscriptions, décidé, en ce qui concerne les modifications des
circonscriptions de l'our d'Annonay, de demander que le conseil général fut consults. Elle a
rejeté la proposition de loi sur l'affichage votée hier
par la Chambre et chargé M. Savary du rapport.
Elle a enfin, dans le projet de loi sur les fraudes,
décidé que les tribunaux auraient non pas l'obligation, mais la faculté de prononcer la privation des
droites civiques.

#### SENAT Mardi 25 mars 1902

SEANCE DU MATIN
est ouverte à neuf heures et demie, sou
e de M. Fallières.

LE BUDGET DE LA GUERRE On reprond le débat sur le budget de la guer nterrompu hier soir, après le vote du chapitre 4 Nouvel échec du ministre

Nouvel échec du ministre

Le général André, qui a subi, hier, échece sur écheca, est encore battu aujourd'hui dès le début de la discussion.

Sur le chapitre 45, il demande le rétablissement de tieux crédits de 300,000 francs chacun, votés par la Chambre, repoussés par la commission esnatoriale des fihances et le commission du gouvern ment.

Le général André explique que ces crédits sont nécessaires pour les écoles à feux des batteries des côtes et pour permettre la distribution de cartouches aux diverses sociétés de tir.

Le rapporteur et le rapporteur général combattent la demande du ministre, qui est ropousée par 105 voix contre 82.

Ce chapitre est adopté ainsi que les suivants jusqu'au cinquantième.

Le chapitre 51 est également adopté avec un rétablissement de crédit de 5,200 francs, supprimé par la Chambre, et destiné au colonel-major et aux capitains de fest certe de l'établise.

blissement de crédit de 5,200 francs, supprimé par la Chambre, et destiné au coloné-major et aux capitaines qui font partie de l'état-major de l'établissement des Invalides de la guerre. Les chapitres 51 à 70 sont ensuite adoptés sans débat. Il en est de même des chapitres 71 à 99, relatifs aux troupes coloniales.

On arrive aux dépenses extraordinaires.

Les chapitres 17 à 25 sont adoptés sans discussion.

Encore battu

Le chapitre 34 (équipages de esmpagne) fournit
l'occasion au Bénat de mettre de nouvreau le mimistre de fa Guerre en minorité.
Sur ce chapitre, la commission sénatoriale a fait
100.000 frames d'économics.

Le Commission et la commission sénatoriale a fait
100.000 frames d'économics.

Le Commission et la Chambre. Ils correspondent à des besoins urgents pour la défense nationale.

Mais le Ministre de la Guerre n'a décidément plus
l'oreille du Sénat. Par 230 voix contre 37, le rétablissement des crédits est repoussé et le chiffre de la
commission est rejeté. Les chapitres 35 à 40 sont
adoptés saus débat.

Une longue discussion s'engage alors sur le chapitre
43, concernant les champs de manœuvre et de tir.

M. de Montroux demande la relèvement du crédit
aux chiffres votés par la Chambre, et que la commission a réduit de un million.

Le général André demande, lui aussi, le rétaljissement des crédits votés par la Chambre. Le Sénat

sement des crédits votés par la Chambre. Le Sénat vote le rétablissement des crédits par 201 voix contre 64. Le chapitre 44 est réservé et les chapitres 45 à 47 ont adoptés. La séance est ensuite levée à midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Présidence de M. Poirier, vice-président La séance est ouverte à doux houres 45. LE BUDGET DE LA GUERRE

On achève l'examen du budget de la guerre; par 210 voix contre 56, on repousse l'augmentation de crédit demandée par le ministre de la guerre rela-tivement à des chemins de fer d'ordre militaire.

Une question

M. de Montfort demande au ministre de la guerre
e'il compte consulter le conseil supérieur de la guerre
sur les projets de réforme da notre loi militaire.
Le général André déclare qu'il s'entourers de tous
les avis et renseignements nécessaires.

#### L'imprimerie nationale

On passe au budget de l'Imprimerie nationale, M. Millias-Lacroix. — Je propose de réduire le cré-lit du dispitre les à 205.760 francs, pour le suppression in segritarita général. M. Lacelluic, rappoiteur. — L'emploi n'existe pas. (Hi-

larité.) M. Monis, ministre de la Justice. — Le secrétariat gé-péral a été supprimé en 1899; il est assuré par le chef de

a companente.
L'amendement de M. Millies-Lacroix est repoussé
par 221 voix contre 53. Les chapitres sont adoptés.
On introduit dans le débat l'examen de la reconstruction de l'Imprimerie nationale. A ce moment, M. Waldeck-Rousseau fait son entrée dans la salle des séances. L'acoueil est plutôt froid. Quelques france-reaçons seulement viennent lui serrer la

main. Le renvoi à la commission demandé par M. Saint-Romme, est repoussé par 224 voix contre 65. Les articles et le projet de loi sont adoptés.

#### Le budget de l'agriculture

Le Sénat aborde le budget de l'agriculture. M. Fallières remplace M. Poirier au fauteuil pré-

identiel. Après le vote des 39 premiers articles du budget de l'agriculture, la suite de la discussion est renvoyte demain. La séance est levée à sept heures.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 25 mars 1902 a séance est ouverte à deux heures un quart. Paul Deschanel préside.

Le pari mutuel On renvoie à la commission de législation une mo-

tion de M. Castelin invitant le gouvernement à mo-difier la loi et le décret de 1891, concernant le pari L'accord franco-russe

L'accord franco-resse
M. D. Cochin a la parole pour adresser à M. le
ministre des affaires étrangères une question sur le
dernier accord franco-russe. La Russie, dit l'orateur,
devient la grande puissance envahiseante en Asie;
rencontrant la Mandchourie, elle l'a traversée par

devient la grande puissance envahiseante en Asie; rencontrant la Mandchourie, elle l'a traversée par un chemin de fer.

Cette opération ne fut pas faite sans difficulté. La Russie n'employa pas moins de 180,000 hommes, à un moment donné, en Mandchourie. A l'houre actuelle, la Mandchourie n'est pas conquise, la Russie a déclaré qu'elle no voulait pas la conquérir, mais les grandes lignes de chemins de fer sont territoire russe; les colonnes russes parcourent tout ee pays et la possession de la Mandchourie par la Chine est devenue purement nominale.

ot la possession de la Mandohourie par la Chine est dovenue purement nominale.

L'orateur se demande quel a été l'intérêt de la France à conclure le dornier accord avec la Russie.

M. Detcassé. — Je répète que la politique française en Chine n'est modifiée en rien.

Toutes les puissances ont un égal intérêt à ce que la Chine demeure indépendante et ouverte à la libre lutte des intelligences et des capitaux du monde entier. Il n'y a pas, en Extrême-Orient, des forces en opposition, il y a un conceurs de forces vers le même objet : le maintien du statu que et de la paix générale. (Applaudissements à gauche.)

M. D. Cochin regrette que le ministre n'ait pas indiqué l'étendue de nos engagements.

L'incident est cles.

L'incident est clos. Le Sud Algérien

L'ordre du jour appelle le projet de loi portant ganisation des territoires du sud de l'Algérie, et

chagrin causé à la pauvre enfant par la mort de

tivo... - répliqua le valet de chambre qui fréquen-tait le Théâtre-Français, les soirs de tragédie, et se laissait aller parfois à de classiques réminis-

- Dans quelques jours je voudrais une nouvelle

instituant un budget autonome et spécial de ces régions. — Adopté.

M. Chiohé demanda de six ans
M. Chiohé demanda à interpeller le gouvernement
sur l'attitude qu'il compte prendre en présence du
vote portant à six ans la durée du mandat législatif.
La fixation de la date est ajournée jusqu'au moment où le miniatre compétent sera présent.

## Les candidatures multiples

La Chambre revient à l'examen du projet sur les candidatures multiples, dont il ne reste que l'art, 2. M. Le Passillerr. — Je rappelle nue le Chambre a, hier, rearvoyé à la Commission plusieurs dispositions additionnelles.

hier, renvoyé à la Commission plusieurs dispositions addi-tionnelles.

M. KLOTZ, rapporteur. — La Commission avait deman-dé le rejet de l'amendement de M. Gauthier de Clagny. Cet amendement a été compléis. C'est ce qui explique la présentation des diverses additions reprovies, à la Com-nission, Quelques unes viene les questions à inéligibilité, mais elles fernient sortir la Commission du cultre daux lequel elle est tenue de «e renfermer. La Commission pro-pose de décréter irroceval·les les demandes de candidature des personnes fra—vien de degradation civione, par suite de condamnations définitives ou designées dans la loi du 16 juin 1886.

En résumé, l'addition proposée par la commission

le consammatous resultates de la commission escult du droit à la déclaration de candidature les condamnés de la Haute-Cour et les condamnés pour crime de droit commun ou pour crime de trahison.

M. Gauthier de Clagny, après avoir posé, en principe que le préfet n'est pas juge de l'eligibilité des candidate dit que la commission ajoute une disposition contraire. Le préfet désormais aura à se présocuper du casier judiciaire des candidates.

L'orateur démontre l'incohérence de l'œuvre de la commission. Une discussion assez vive s'engage autra lui et le rauporteur.

entre lui et le rapporteur.

#### Incident

Incident

M. Loygues, voyant que ce dernier n'a pas l'avantage, s'écrie avec impatience:

La Chambre peul son tempes; nons faisous une couvre etérile qui ne peut aboutir. Il n'y avait qu'une solution, la missitien du s'estu que.

M. GAUTHIER DE CHARTY. — Qui est responsable de ce gâchis, ai ce n'est le genvernement ?

M. LEVEUES. — Je s'épète que nous faisons une œuvre qui ne peut-aboutir et que le Sénat repoussers.

M. GAUTHIER DE CHARTY. — Mais encore une fois, de qui sont les théories incohérentes ? Nous avons pourtant le droit de savoir ce que vous s'élez faire. Le estain que, que permet-il ? A un préfet d'apprécier une cundidature.

M. LE MINISTER. — Le estain quo, c'est le manifien de la jurisprudence à laquelle l'amessèment de M. Gruthier de Clarry a fait brâche.

M. GAUTHIER DE CLARY. — J'insiste pour que le misistre «Explique sur les instructions qui sevont exceyées aux préfets.

M. LE MINISTER. — Les instructions prochaines se fe-

nietro s'explique sur les instructions qui sevena seux prédets.

M. LE MINISTRE. — Les instructions prochaines se ferent comme as sont faites les précédentes.

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Dans la dernière législature, on a usé d'arbitraire. Alles vous containes?

M. ERTUTES. — Je n'ai rien à sjouter.

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Ainsi, les voleurs pourront faire une déclaration de candidature et pas Déroulède et Habert.

M. LE MINISTRE. — Je regrette que l'on ait perdu une séance pour ce mot de la fin.

#### Nouveaux incidents

M. ALLEMANT.— Les condamnés de la Haute-Cour doivent être indigibles au même titre que les meentres des families apart tignes sur les France; ces bien un acte politique que nous evons vouls faire, mes emme et moi, en tideposant hier noire addition acceptés par le Commission, M. LASIES.— Il était bon que cel fut établi.

On crie à M. Allemane :

Vous faites bien votre métier!
Colui-ci poursuit du même ton au milieu des interruptions indignées. represent interpreses,

Nous avons voulte accéure des hommes the nous avons
toujours combistius, sans nous inquiérer des hévitations de
certains des nôtres. S'd y a des gens ici qui out un pied
dans chacun des deux camps, nous ne sommes pas de
centrals.

ceux-là.

M. LASIRS. — Vous avez servi Galliffet !

M. PAULIN MERY. — Vous âtes de ceux qui servent tous les gouvernements, de M. Ronvier à M. Waldeck-Rousseau.

Le tumulte est complet, les apostrophes se croisent d'un bout de la Chambre à l'autre. M. Ferrette crie à M. Allemane:

Vous êtes toujours du côté où il v a de l'argent M. Périllier invective M. Ferrette qui lui crie ?

Alles distribuer vos médalles.

M. Allemane cherche à so défendre.

Je n'ai pas servi le boulangisme, je ne sers pas le nationalisme.

Je n'ai pas servi le boulangrame, je ne sers pas le nationalisme.

M. LASIES. — Nous ne nous servons pas de tout le moude, nous vous laissons à Gallliflet.

M. ALLEMANE. — Nous ne l'avons pas suivi.

M. JULIEN GOUJON. — C'est fui qui vous a làchès. Il en avait assez. (Rires.)

La Chambre reste houleuse et dans un état de nervosité qui rend toute discussion sérieuse impossible. Les altereations se poursuivent au milieu du désordre et du bruit. M. Chiché et M. Antide Boyer s'apostrophent avec violence.

M. THERRY. — Le texte de la Commission viole la

M. THERRY. — Le texte de la Commission viole la onstitution. Je demande le renvoi.

Constitution. Je deurande le renvoi.

Le renvoi à la commission est mis aux voix au milieu d'une agitation folle. Le scrutin donne iieu à pointage. Pendant qu'il y est procédé, la Chambre examine le projet concernant le droit de réponse.

Le président proclame le résultat du pointage sur le ranvoi à la commission du projet sur les candidatures multiples à qui ce nom ne peut d'ailleurs plus s'appliquer, projet désornais informe et sans nom.

Le renvoi est repoussé par 243 voix contre 226.

La discussion reprend de plus belle dans la même confusion, le même désordre. On ne sait plus où l'on

FEUILLETON DU 27 MARS 1902 Nº 70

# LE CRIME D'ASNIÈRES

par Xavier de Montépin 'Après avoir occupé successivement une demi-dou-taine de places, Ernestine avait suivi à Londres une famille anglaise, Mais n'ayant pu s'accoutumer à son service elle cherchait quelque autre condition avant de se décider à reprendre le chemin de Paris. El Totonmenent cause par un rapprochement si peu prèvu fut grand, la joie réciproque le fut tout autant.

Madame Lareyne et mademoi\*elle Ernestine tom-berent dans les bras l'une de l'autre, non comme un-maîtresse et sa servante, mais comme deux amics

qui se retrouvent.
Ernestine, nous le savons, avait une parente à ile. raconta à son ancienne maîtresse qu'en al-ir cette parente pour lui dire adieu au mo-c quitter la France, elle avait rencentré Oc-uisson donnant le bras à cette jolie femme brune qui venait visiter quelquefois madame rue Ri-

Dans la jolie femme brune, Sophie reconnut aussitôt Pauline et frissonna de colère et de jalousie en la sachant à Paris avec Octave. Ses idées de vengeance un moment assoupies, pe

veillèrent aussitôt. Mais comment se venger?

Ernestine ayant parlé de la visite qu'elle avait re-çue chez sa maîtresse de la rue Blanche, et des ques-tions nombreuses à elle adressées par un inconnu — (l'ex-agent de la sûreté Legris), — Sophie Larey-- (l'ex-agent de la sûreté Logris), - Sophie Larey ne en conclut que plainte avait été portée contre

Done, elle ne pouvait songer à remettre les piods à Paris, ne fut-ce même que pour quelques heures, sans s'exposer au plus grand péril, celui d'une ar-restation immédiate. estation immédiate.

Done il fallait attendre, mais, — comme dit un ioux proverbe. — la vengeance se mange très bien

fronte.

Il nous paraît superflu d'affirmer à nos lecteurs que les services d'Ernestine furent agréés avec en-

thousasme.

Laissons la matrone à son industric et revenons en Franco.

Albert de Noël, très préoccupé, regardait bien en face la situation qui lui serait faite si Andrée gué-

face la situation qui lui serait faire si Andree guerissait.

Si Andrée cessait d'être folle, elle apprendraît la mort de son père et voudraît savoir à quoi s'en tenir sur la fortune dont elle était héritière.

Le jeune homme était à la vérité tuteur et curadeur, mais Andrée allait avoir dix-sept ans. — En admettant qu'elle recouvrât la raison, elle demanderait à dix-huit ans son émancipation, elle l'obtiondraît, et exigerait alors des comptes qu'il faudrait bien lui rendre.

Cela, Albert ne le voulait pas, — il était résolu à l'empêder net tous les movens.

l'empêcher par tous les moyens, Rien ne prouvait d'ailleurs que le vague espoir

de feu le médecin en chef de Charenton dût se réali-Selon toute apparence, mademoiselle de Noël res-terait folle à tout jamais...

Co serait alors pour Albert l'héritage paternel tout entier, et cet héritage il le considérait déjà comme lui appartenant. comme lui appartenant. Une telle prusee menait droit au crime, on le comprend, mais be fils de Philippe de Noël était la-che en même temps qu'il était cupide, et manquait de cette énergie farouche, qui est le courage des

riers, ne reculait point devant le projet d'une ac-nfâme, la mise à exécution de ce projet lui

peur...
c, ne voulant pas employer les grands moyens se proposait de conserver un masque d'hypocri-et d'arriver à son but par les voies détournées et Depuis la mort du combe, aucun changement n'é-tait survenu, rue du Cirque, dans le personnel de

la maison.

Albert avait seulement adjoint à ce personnel son valet de chembre Françols, qui l'approchait seul d'une seçon eue nous pourrions appeler intime. C'est que François n'était pas seulement pour son maître un valet, mais un confident, un complice, une ame damnée.

Les anciens domestiques se montraient d'ailleurs d'un dévouement à toute épreuve.

Ils savaient que mademoissèle de Noël était deve-

nue folle. - Convaincus que la folie réc

— Dans quelques jours je voudrais une nouvelle garde-malade pour ma scur.

— Elles ne manquent point à Paris.

— Sans doute, mais je ne n'accomaderais pas de la première voue... — Je voudrais une personne su laquelle on puisse compter absolument...

— L'oiseau rare! — fit le valet en souriant — je comprends, monsieur le conte... — il vous faudrair une fille dont la conscieuce fût large et l'esprit dé gagé de scrupulés incommodes.

— C'est cela...

C'est cela...

Et qui grassement payée, — continua François

ferait sans hésitations et sans commentaires tout
ce qu'on lui commanderait... tout absolument...

Oui... tout...

Monsieur le comte veut sans doute me donner
mission de dénicher pour lui ce phénix ?...

Sans doute... Mais réussires-rous ?

On réussit toujours quand on sait mettre le prix
aux choses.

Alors, vous êtes certain de trouver?
D'autant plus certain que j'ai trouvé déjà.
Comment cela? — fit Albert avec un geste de

son père, ils la plaignaient de toute leur âme.

Albert savait que le devoir professionnel impose
aux médecins la discrétion la plus absoluc, et ne surprise.

Oh! mon Dieu, c'est bien simple! comme disait feu Gil Pérès.. Devinant, en bon serviteur, les pré-occupations de monsieur le comte, j'avais prêva qu'une femme apte à rendre certains bons offices acrait indispensable. Je m'étais mis à sa recherche raignait rien de ce côté.
Un matin M. de Noël sonna François.

— J'ai à vous parler au sujet de ma sœur... — lui et le succès avait couronné mes efforts...

— Quelle est cotte - Je prête à monsieur le comte une creille atten-

Quelle est cette femme

- Une jeune fille qui a eu des malheurs... - Elle habite Paris ? on, monsieur le comte, elle domeure à Mai-

Vous répondes d'elle ? Comme de moi-mêmo.
Il faut que cotto jeune fille vienne s'installer ici le plus promptement possible...
Monsieur le comte veut-il que je la prévienne aujourd'hui mêmo?
Oui.

— Oui.

— Dans deux heures, je serai à Maisons-Laffitte.

Tandis que le valet de chambre allait s'entendre
avec la future garde, le maître songeait à trouver
un médecin. — non point une sommité médicale,
mais un de ces paurres diables, besoigneux, sans
clientèle, que l'ambition déçue et les besoins inassouvis ont rendu capables de beaucoup de choses,
et qui compromettent la d'ignité de leur profession.

XAVIER DE MONTEPIN. (A suivre).